

# *Commune de Misery-Courtion*

## Procès-verbal de l'assemblée communale de Misery-Courtion du 31 août 2020

Assemblée présidée par Jean-Pierre Martinetti, Syndic

Procès-verbal rédigé par Olivier Simonet, Secrétaire communal

Présents : 30

Majorité absolue : 16

### **Tractanda :**

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2019**
- 2. Approbation du règlement sur la détention et l'imposition des chiens**
- 3. Approbation des statuts révisés de l'Association pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC)**
- 4. Comptes 2019**
  - 4.1 Compte de fonctionnement**
  - 4.2 Compte des investissements**
  - 4.3 Rapport de l'organe de révision**
- 5. Modification du nombre de conseillers communaux dès la législature 2021-2026**
- 6. Divers et communications.**

Jean-Pierre Martinetti: « Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,  
Au nom du Conseil communal je vous souhaite une cordiale bienvenue à cette assemblée communale des comptes 2019 et je vous remercie de votre présence pour cette assemblée. Vous le savez, cette assemblée a lieu traditionnellement à la fin du printemps, mais les événements sanitaires en ont décidé autrement. C'est aussi pour cette raison que la salle a été disposée ainsi ce soir et que nous avons dû tenir une liste des présences avec vos coordonnées téléphoniques au cas où nous devrions reprendre contact. Porter un masque n'est pas obligatoire si nous pouvons respecter la distanciation et pour la verrée que le Conseil communal a décidé de maintenir pour qui veut la partager après nos débats, nous l'organiserons en restant ici dans la halle de gym. Voilà pour quelques explications pratiques, nous nous habituons gentiment à ces adaptations nécessaires et finalement pas si contraignantes pour essayer de lutter contre la propagation de cette pandémie et pour préserver la santé des uns et des autres.

Je salue également la presse représentée ce soir par Jean-Michel Wirtz, du Freiburger Nachrichten.

S'est excusée : Laurence Zizza.

Je voudrais encore saluer particulièrement nos nouveaux citoyens qui ont acquis la nationalité suisse dernièrement. Il s'agit de Sarah et Ronald Franklin, ainsi que Evelyne Hosatte et de Lahouari Bouchiba. Merci d'être présents ce soir et félicitations pour votre naturalisation.

*Applaudissements.*

Une petite attention a été préparée et vous attendra sur la table vers l'entrée de la salle.

Ceci étant dit, nous allons pouvoir débiter l'assemblée.

### **Convocation et tractanda**

Vous avez été convoqués dans les délais réglementaires par la Feuille officielle n° 33 du 14 août 2020, par affichage au pilier public, par le bulletin communal en tous ménages et également accessible sur notre site internet. Y a-t-il des remarques au sujet de la convocation ? Ce n'est pas le cas. Y a-t-il des remarques concernant le tractanda ? Ce n'est pas le cas non plus. Nous pouvons donc délibérer valablement et suivre le tractanda tel que proposé.

### **Enregistrement de l'assemblée**

Je vous informe que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, cette assemblée est comme de coutume enregistrée. Lorsque vous souhaitez prendre la parole, je vous demande d'attendre le micro avant de parler, de manière à ce que vos propos soient enregistrés, et également d'annoncer votre nom et votre prénom. En raison du contexte sanitaire, vous ne pourrez pas prendre le micro dans vos mains, mais ce sera une collaboratrice de l'administration qui vous le tiendra, à distance raisonnable. Ce système entrave certes un peu la spontanéité de la discussion, mais il contribue aussi à limiter le risque de transmission du fameux virus. Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

### **Scrutateurs**

Comme scrutateurs de cette assemblée, je vous propose Jacques Berset pour la partie droite de la salle et Romain Zahno pour la partie gauche de la salle. A noter que Sylvie Wider et Joana Guimaraes Lopes, ainsi que Olivier Simonet n'ont pas le droit de vote.

Y a-t-il d'autres propositions ? Je vous remercie d'avoir accepté d'accomplir cette tâche. J'invite les scrutateurs à compter les ayants-droit présents et à en communiquer le nombre à notre secrétaire le plus rapidement possible. »

### **Point 1 de l'ordre du jour: Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2019**

J.-P. Martinetti: « Le procès-verbal ne sera pas lu. Il était à disposition pour consultation au bureau communal, durant les 10 jours précédant cette assemblée, et également sur le site internet de notre commune.

Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet de ce procès-verbal ?

Il n'y a pas de remarque, nous allons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal, tel qu'il a été rédigé, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote :    30 oui            0 non            0 abstention

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Je remercie Olivier Simonet pour la rédaction du procès-verbal. »

### **Point 2 de l'ordre du jour: Approbation du règlement sur la détention et l'imposition des chiens**

J.-P. Martinetti: « Le règlement actuel sur les chiens date de 2009. Depuis, il y a eu des changements dans la loi aux niveaux fédéral et cantonal et un nouveau règlement-type pour les communes a été proposé.

Par rapport au règlement actuel, celui que nous vous présentons ce soir n'est pas très différent. Vous verrez dans le détail des articles que seuls quelques-uns ont été complètement modifiés ou sont vraiment nouveaux. Pour le reste, il s'agit surtout de cosmétique, avec par exemple le changement de nom de la base de données des chiens qui ne s'appelle plus ANIS mais désormais AMICUS.

Deux points sont toujours importants ou sensibles quand on parle des chiens, c'est l'impôt et les crottes. Pour l'impôt, c'est la continuité avec le montant perçu jusqu'à présent, à savoir 50 francs. En effet, ce montant permet de couvrir les frais liés aux robidogs et il correspond aussi à l'impôt sur les chiens dans les communes environnantes. A propos des crottes, il n'y a sans doute pas de recette miracle pour que chaque propriétaire de chiens les ramasse et dépose les sachets dans les robidogs. La discussion sur ce nouveau règlement ne devrait pas déboucher sur un débat concernant cette problématique. Le Conseil communal est bien conscient des désagréments, le mot est peut-être faible, que certains ressentent à cause du manque de respect de quelques personnes avec leurs chiens. Aucun règlement ne peut résoudre complètement ces soucis, mais il faut quand même avoir les outils réglementaires nécessaires pour agir suivant la gravité des cas. »

Jean-Pierre Martinetti passe en revue les modifications entre le règlement actuel et le nouveau règlement (cf. document ci-joint). Il ouvre ensuite la discussion.

Personne ne prend la parole.

Jean-Pierre Martinetti: « S'il n'y a pas de questions, nous pouvons passer au vote :

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le règlement sur la détention et l'imposition des chiens tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote :    30 oui            0 non            0 abstention

Le règlement sur la détention et l'imposition des chiens est approuvé à l'unanimité. »

### **Point 3 de l'ordre du jour: Approbation des statuts révisés de l'Association pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC)**

J.-P. Martinetti: « Pour ce point du tractanda, je laisse la parole à Jean-Yves Garreau. »

J.-Y. Garreau explique que les statuts actuels de l'AESC datent du 21 décembre 2007 et qu'il s'agit aujourd'hui d'une mise à jour afin de les adapter aux nouvelles dispositions légales. Cette adaptation doit être conforme avec la nouvelle mission de gestion des eaux, fixée par la loi sur les Eaux (LCE) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013. En même temps, ces statuts révisés permettront d'intégrer les nouvelles exigences de la législation sur les finances communales (MCH2) en ajoutant une commission financière. Le nombre de communes membres a aussi été mis à jour suite à la fusion de nombreuses communes. Ces nouveaux statuts sont à approuver par chaque commune membre.

J.-Y. Garreau passe ensuite en revue les articles des statuts et commente les nombreuses modifications ou nouveautés dans ce texte. Les changements sont présentés à l'écran (cf. document ci-joint). La discussion est ensuite ouverte.

Jacques Berset : « Ce n'est pas précisé qui sont les délégués communaux. Est-ce des conseillers communaux ? »

J.-Y. Garreau : « Oui, certainement comme pour les autres associations, je vais encore vérifier. »

J. Berset : « Une question encore. On paie selon les débits. Mais avons-nous encore beaucoup d'eau claire à traiter par la Step ? »

J.-Y. Garreau : « Oui c'est juste. Alors il y en a encore un peu. A Cormérod, une étude est en cours et des travaux sont prévus pour les canalisations avec la mise en séparatif. A Misery aussi ici derrière avec le quartier de la route des Grands-Prés et à Courtion, le quartier de La Ciba. Là des études sont nécessaires, mais à l'avenir il y aura moins d'eaux parasites. »

Il n'y a pas d'autre question.

J.-P. Martinetti : « Je remercie Jean-Yves pour sa présentation. Vu qu'il n'y a plus de question, nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent les statuts révisés de l'Association pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC) tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote :    30 oui            0 non            0 abstention

Les statuts révisés de l'Association pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC) sont acceptés à l'unanimité. »

#### **Point 4 de l'ordre du jour: Comptes 2019**

J.-P. Martinetti : « L'évolution de notre commune fait que sa situation financière est saine. Comme vous le constaterez lors de la présentation, nous pouvons dire que 2019 a été une bonne année pour la commune. Les amortissements supplémentaires effectués permettront de pouvoir alléger le fonctionnement des années prochaines. Ce résultat est également lié au souci constant du Conseil communal d'analyser chaque dépense, chaque investissement, afin de gérer au mieux les deniers publics.

Suite à ces quelques constatations, je vais vous présenter les comptes 2019. Je ne m'arrêterai que sur les rubriques qui demandent explications, mais si vous avez des questions, n'hésitez pas à m'interrompre. Je vous rappelle que tous les libellés précédés d'un astérisque sont des charges liées. »

J.-P. Martinetti présente à l'écran les comptes et donne quelques explications.

Aucune question n'est posée durant la présentation des comptes.

**Répartition du bénéfice pour l'exercice 2019 :**

Bénéfice avant répartition	Fr. 406'492.80
Provision pour pertes sur débiteurs	Fr. 30'000.—
Provision pour informatique école	Fr. 7'000.—
Provision pour routes et trottoirs	Fr. 45'000.—
Provision pour sel à dégeler	Fr. 4'000.—
Provision pour véhicules et machines	Fr. 7'500.—
Amortissement supplémentaire sur routes	Fr. 310'000.—
Bénéfice net de l'exercice	Fr. 2'992.80

**Dette par habitant :**

Dette totale	Fr. 3'509.87
Dont dette sur service des eaux	Fr. 346.91
Dette totale sans service des eaux	Fr. 3'162.96

Jacques Berset : « Une question sur les loyers dans les bâtiments communaux, est-ce qu'ils sont toujours de même niveau ? »

J.-P. Martinetti : « Oui pour les appartements occupés. Il y en a un à louer à l'école de Cormérod. »

J.-P. Martinetti : « S'il n'y a pas d'autre question, je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

**Rapport de la commission financière** : V. Genier lit le rapport de la commission (ci-joint).

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et s'il n'y a plus de question, nous pouvons passer au vote. Le Conseil communal ne vote pas sur les comptes.

Vote : Que celles et ceux qui approuvent les comptes 2019, tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote : 21 oui            0 non            0 abstention

Les comptes 2019 sont approuvés à l'unanimité.

Le Conseil communal vous remercie pour votre confiance et continuera à tout mettre en œuvre pour que la situation financière de notre commune reste stable. Néanmoins et comme c'est attendu pour la Confédération et les cantons, je ne vous cache pas que cet objectif risque d'être un peu plus difficile à tenir pour l'exercice 2020 vu l'année économique assez catastrophique que nous vivons à cause des effets de la pandémie qui se feront encore sentir durant un certain temps. Mais nous essaierons de tout mettre en œuvre pour maintenir le cap de ces dernières années.

J'aimerais remercier vivement notre boursière communale Sylvie Wider pour tout son travail, elle mérite vos applaudissements. »

*Applaudissements.*

### **Point 5 de l'ordre du jour : Modification du nombre de conseillers communaux dès la législature 2021-2026**

J.-P. Martinetti : « Depuis l'entrée en vigueur de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 1997, notre Conseil communal est composé de 9 membres. Ce nombre avait été défini pour avoir une répartition équilibrée des tâches qui attendaient la nouvelle Commune. Il permettait aussi une bonne représentation des élus entre les quatre anciennes communes. La formule a fait ses preuves, avec de nombreux projets qui ont été concrétisés et toujours des citoyens provenant des quatre villages pour siéger au Conseil communal durant ses 23 dernières années.

Néanmoins la situation change et Misery-Courtion n'est pas un cas isolé. Le Conseil communal est attentif aux évolutions de notre société, aux attentes de la population et aux modes de fonctionnement des autres communes. Comme tant de ses semblables, notre Commune a beaucoup grandi au cours de la dernière décennie surtout et elle est confrontée à de nouveaux besoins, à des défis structurels et à des adaptations nécessaires. La législature qui arrive gentiment à sa fin a vu de nombreux changements, je ne citerai que deux exemples: le traitement des permis de construire, désormais entièrement informatisé et la nouvelle loi scolaire avec tout ce qu'elle signifie pour les communes. Durant cette période, pour tenir compte de ces changements, nous avons entre autres engagé un responsable technique, augmenté le temps de travail des collaboratrices administratives et notre administration forme maintenant deux apprenties de commerce. Ces mutations sont normales et correspondent à la croissance démographique de notre Commune qui compte à ce jour environ 2'200 habitants.

Parallèlement, le rôle du Conseil communal s'est modifié: ses décisions doivent être plus étayées, ses prises de position nécessitent le recours à des gens de métier, son implication dans les dossiers et les projets est surtout d'ordre stratégique ou financier. Être conseiller communal demande du temps, des compétences et la volonté de travailler pour le bien commun. Qu'il soit de tel ou tel village a moins d'importance peut-être qu'il y a 20 ans et heureusement notre Exécutif n'est pas politisé, ce qui rendrait sans doute plus difficile encore la recherche de personnes intéressées et disponibles.

Pour le soutenir dans ses activités de gestion publique, pour le décharger de nombreuses tâches purement opérationnelles, pour mieux répondre aux exigences - qu'elles viennent des habitants mais aussi des instances supérieures - ou encore pour préparer au mieux notre Commune à son avenir, le Conseil communal a mis en place depuis un an une Direction avec des départements qui regroupent les missions communales et le personnel engagé pour les réaliser. Ce modèle d'organisation nous donne satisfaction et nous conforte

dans l'idée qu'une diminution du nombre de conseillers communaux est judicieuse et opportune. Elle va aussi dans le sens de ce qui se fait ailleurs, comme vous avez pu le lire ou l'entendre dans les médias.

C'est pourquoi, le Conseil communal vous propose de passer à 7 membres dès les prochaines votations en mars 2021. Cette réduction doit rendre le Conseil communal plus efficace, plus réactif, plus concentré sur des objectifs et aussi... moins cher!

Voilà pour mes arguments en faveur de cette modification de la composition du Conseil communal. Je vous précise encore que cette décision est de la seule compétence de l'assemblée communale, conformément à l'art. 10 de la loi sur les communes.

La discussion est maintenant ouverte, qui souhaite s'exprimer à ce sujet? »

Personne ne prend la parole.

J.-P. Martinetti : « S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent la modification du nombre de conseillers communaux dès la législature 2021-2026 telle qu'elle vous a été présentée, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote :     30 oui            0 non            0 abstention

La modification du nombre de conseillers communaux dès la législature 2021-2026 est acceptée à l'unanimité. »

## **Point 6 de l'ordre du jour : Divers et communications**

J.-P. Martinetti : « Dans les Divers, le Conseil communal souhaite vous communiquer les résultats du sondage qui avait été lancé à fin 2019 pour connaître la future affectation de l'ancien terrain de foot à Misery. Vous avez déjà pu en lire quelques éléments dans le dernier bulletin communal, mais je vais vous montrer quelques schémas qui étaient un peu petits dans le bulletin et les commenter.

Nous avons reçu 66 réponses dont 62 demandent une nouvelle affectation pour ce terrain. La très grande majorité des répondants ont donné leur nom et prénom, leur âge moyen est aux alentours des 35 ans. 8 réponses sont venues de Cormérod, 14 de Cournillens, 17 de Courtion, 18 de Misery et 9 hors de la Commune puisque le sondage était sur le site internet et donc accessible à chacun.

Parmi les activités sportives souhaitées, plusieurs réponses étaient bien sûr possibles. 18 personnes préfèrent un terrain de foot ou de skater hockey. 9 souhaiteraient un terrain de basket ou de beach-volley, 12 un skate-park, 6 un tennis et la majorité avec 42 réponses pour un terrain multisports. Cette dernière option se rapproche de ce qui existe déjà vers l'école de Courtion, mais aurait l'avantage d'offrir une large palette de sports possibles et de satisfaire le plus grand nombre.

Hormis le sport, d'autres activités étaient aussi suggérées. L'aménagement d'une place de jeux reçoit les faveurs de la plus grande partie des participants au sondage avec 36 voix, suivi de tout près par la création d'une place de rencontres (35 voix). Avec 24 et 22 voix suivent l'idée d'une piste de pétanque ou celle d'un fitness en plein air. Enfin 6 personnes soutiennent la mise en place d'un système de location de vélos.

En plus de ces réponses, de très nombreuses autres propositions – ça allait de choses très chouettes à des choses très farfelues ! – ont été faites, tant pour le domaine du sport que dans celui des activités plutôt de type récréatif ou de détente. Pour analyser en détail tous ces résultats et préparer un avant-projet, le Conseil communal a décidé d'instaurer un groupe de travail avec plusieurs de ses membres, des collaborateurs communaux et quelques tierces personnes. Ce groupe sera présidé par Myriam Genoud et se réunira pour sa première séance en début d'automne. Le but est de voir quelles suites donner à ce sondage, avec quel budget et selon quel calendrier. L'assemblée communale sera régulièrement informée de l'avancement de ce dossier.

Voilà pour les informations. J'ouvre à présent la discussion dans les divers. »

Personne ne souhaite s'exprimer.

J.-P. Martinetti : « La parole n'étant pas demandée, je voulais vous remercier pour votre présence, remercier tout le personnel communal qui a continué et qui continue à œuvrer pour que notre commune fonctionne de la meilleure des façons et ceci malgré la pénible situation qui sévit depuis le mois de mars. Mes remerciements vont aussi à mes collègues du Conseil communal qui ont bravé le virus et continué à siéger pour que notre commune garde le cap. En effet, durant la période de semi-confinement, à moindres frais voire à frais zéro, nous avons réquisitionné la halle de gymnastique afin de pouvoir siéger dans les normes d'hygiène et de distanciation requises. Je ne vous cache pas que ça été une belle expérience. Chères et Chers collègues un grand merci pour votre engagement pour la communauté.

*Applaudissements.*

Je lève l'assemblée et comme le veut la tradition, je vous invite à partager le verre de l'amitié, mais cette fois entrave à la tradition, nous resterons ici dans la grande salle afin de pouvoir respecter les directives de OFSP. Alors bon apéro, bonne soirée et n'oubliez pas les 1,5 m.

Merci pour votre attention et santé ! »

L'assemblée est levée à 21h05.

**Au nom de l'assemblée communale :**

Le Secrétaire :  
  
Olivier Simonet



Le Syndic :  
  
Jean-Pierre Martinetti

N.B. : Les annexes mentionnées font partie intégrante du présent procès-verbal.